

Prévention et protection dans le cadre d'un ouragan

Ce que l'on peut faire bien avant que l'ouragan (cyclone) se produise :

En zone à risque, un aménagement adapté et prudent du territoire peut permettre de limiter les dégâts humains et matériels dus aux vents, aux précipitations et aux inondations. Une architecture offrant moins de prise au vent, l'absence de construction en zones humides, des réseaux électriques enterrés et isolés de l'eau, le maintien ou la restauration de zones humides tampon, et de mangroves et forêts littorales, la préparation des populations, des antennes et éoliennes qu'on peut « coucher » le temps de la tempête, etc.

Ce que l'on peut faire quand le danger est imminent :

| ALERTE ROUGE



Rejoindre impérativement son domicile ou un centre d'hébergement durant la période de préavis et ne sortir en aucun cas.

Durant cette phase d'alerte, toute circulation est formellement interdite pour quelque cause que ce soit et jusqu'à nouvel ordre.

- Profiter du préavis de 3h pour rejoindre son habitation et se mettre à l'abri ;
- S'éloigner des ouvertures pour éviter les projections de verre en cas de bris ;
- Rester calme, ne pas paniquer et ne plus sortir ;
- Se tenir fréquemment informé de la situation météorologique ;
- Ne téléphoner qu'en cas d'absolue nécessité ;
- Se méfier du calme de l'œil du cyclone et redoubler de vigilance la nuit ;
- Se préparer à subir des coupures d'électricité et d'eau potable ;
- Attendre impérativement la levée de l'alerte pour sortir et prendre son véhicule que si le réseau routier est annoncé praticable.
- Rester à l'abri chez soi. Ne sortir que si l'habitation a trop souffert.